

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE STATUTAIRE TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance statutaire à huis clos du mercredi, 16 décembre 2020, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers:

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités:

1. Adoption des prévisions budgétaires 2021 ;
2. Adoption du programme triennal des immobilisations ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

2020-12-389

1. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal obligent les municipalités à préparer et à adopter un budget pour le prochain exercice financier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore prévoit effectuer des charges équivalentes aux revenus pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2021 :

REVENUS

Taxes générales	4 303 238 \$
Paiements tenant lieu de taxes	48 976 \$
Autres revenus	1 077 132 \$
Transferts	76 392 \$
Amortissement	1 390 024 \$
Affectations	<u>423 789 \$</u>

TOTAL DES REVENUS **7 319 551 \$**

CHARGES

Administration générale	886 772 \$
Sécurité publique	563 103 \$
Transport	784 883 \$

Hygiène du milieu	800 906 \$
Santé et bien-être	69 065 \$
Aménagement, urbanisme et développement	164 169 \$
Loisirs et culture	425 438 \$
Frais de financement	568 154 \$
Amortissement	1 390 024 \$
Financement à long terme	1 358 974 \$
Fonds de roulement	7 063 \$
Immobilisations	<u>301 000 \$</u>

TOTAL DES CHARGES **7 319 551 \$**

Adoptée

2020-12-390

2. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les dispositions contenues à l'article 953.1 du Code municipal obligent les municipalités à adopter un programme triennal des immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE le programme doit être divisé en phases annuelles et qu'il doit être détaillé pour la période qui lui est coïncidente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore adopte le programme triennal des immobilisations suivant pour les années 2021, 2022 et 2023 :

2021

Piste cyclable (Corridor Monk)	150 000,00 \$ *
Équipements chargeur sur roues	45 000,00 \$
Remorque pour chargeur sur roues	9 000,00 \$
Équipements informatiques	52 000,00 \$ **
Étude municipalité sans papier	10 000,00 \$
Gîte de Saint-Isidore – Acquisition terrain	135 000,00 \$ **
Parc des Mésanges	30 000,00 \$
Projet nourricier (rue des Pinsons)	<u>20 000,00 \$</u>
	451 000,00 \$

2022

Rue Sainte-Geneviève sud – réfection	90 000,00 \$
Parc industriel – asphalte	100 000,00 \$
Rue des Moissons – aménagements	<u>5 000,00 \$</u>
	195 000,00 \$

2023

Bâtiment entrepôt	<u>100 000,00 \$</u>
	100 000,00 \$

*Règlement d'emprunt

**Surplus

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2020-12-391

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 10.

Adopté ce 11 janvier 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
